

PV conseil d'école du 05/11/19

Membres présents :

Mme Baussan, Mme Clément, Mme Linier, Mme Renault (enseignantes), Mme Rocher (directrice), M. Macé (adjoint au maire chargé de l' « Enfance-Jeunesse-Education »), Mme Urvoy, responsable Service enfance-jeunesse-éducation ainsi que les parents d'élèves élus suivants, : Mme Colombiès, Mme Lebeau, Mme Borrel, Mme Guilmin, M. Madec, Mme Cadoret, Mme Kuntz (secrétaire de séance), Mme Chenu.

Membres excusés:

M. Percheron, Inspecteur de l'Education Nationale, M. Cosson, maire, Mr Guy, Mme Chanot

- **Présentation des nouveaux parents élus, de l'équipe pédagogique et des membres de la municipalité**

- **Rappel en quelques mots du rôle du conseil d'école :**

Lecture de la fiche Le rôle des représentants des parents d'élèves.

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Ainsi, il s'occupe :

- des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux,
- de l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- des conditions d'intégration des enfants handicapés,
- des activités périscolaires,
- de la restauration scolaire.

- **Bilan de la rentrée scolaire et organisation pédagogique**

Effectif de l'école : **121 élèves**, avec la répartition suivante :

TPS/PS/MS: $1 + 16 + 5 = 22$ élèves avec Mme Linier

MS/GS : $9 + 13 = 22$ élèves avec Mme Baussan

CP/CE1 : $20 + 6 = 26$ élèves avec Mme Clément

CE1/CE2 : $10 + 15 = 25$ élèves avec Mme Renault

CM1/CM2 : $10 + 16 = 26$ élèves avec Mme Rocher et Mme Merlet (mardi)

L'année dernière, à la même époque, l'école comptait 111 élèves, on peut parler d'effectifs en hausse.

L'enseignement de l'anglais est assuré par Mme Clément dans sa classe et celle de Mme Renault qui, elle, se charge de « Questionner le monde/le vivant » lors de l'échange de service. Mme Linier intervient en anglais en classe de CM1/ CM2, partagée en deux groupes. Mme Rocher se charge au même moment de l'autre partie de la classe. Cela permet de faire le point avec un seul niveau, ce qui représente un moment pédagogique utile.

Depuis la rentrée, au retour de la pause méridienne, élèves et adultes participent à l'opération Silence, on lit ! Il s'agit d'un temps de lecture plaisir de 15 minutes ayant pour objectif de développer une dynamique collective autour du plaisir de lire.

Coraline Houzé fera son service civique dans notre école à partir du mois de décembre et jusqu'aux vacances d'été. Elle pourra seconder les maîtresses dans les activités de classe et Mme Rocher en direction.

- **Vote du règlement intérieur/modifications apportées :**

La loi pour une École de la confiance a été promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019 avec l'abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans. Le règlement va donc être modifié.

Proposition d'ajouter au règlement :

Les enfants, à partir de 3 ans sont concernés par l'obligation d'instruction.

Il est noté que de plus en plus d'enfants sont absents de l'école pour convenances personnelles. Il est rappelé que toute inscription scolaire implique un respect du calendrier scolaire.

Proposition d'ajouter au règlement :

L'inscription à l'école implique l'engagement à une fréquentation régulière, à un respect du calendrier scolaire et l'obligation de participation à toute activité obligatoire organisée par l'école correspondant à sa scolarité et l'accomplissement des tâches qui en découlent.

Adoption à l'unanimité du nouveau règlement.

- **Les projets :**

Le grand projet de l'année est la venue du cirque Métropole à l'école pour une semaine Cirque.

- Les maternelles :

Cette année, les maternelles ne sont pas affiliés à l'USEP, la municipalité n'a pas pris en charge l'adhésion. Des rencontres sportives sont quand même en projet.

La mairie finance trois séances de Cinécole et leurs trajets. Un spectacle sera également proposé par la municipalité, le mardi 28 janvier 2020 « Lumière », ciné-concert.

- Elémentaire

Les trois classes réunies, ainsi que les GS ont participé au projet « Nettoyons la nature ». Les élémentaires ont couru le cross de la solidarité (l'APE paie l'adhésion à l'USEP pour les élémentaires).

CP et CE (deux classes) :

- Trois séances de cinéma ;
- Deux rencontres sportives (cross, randonnée pédestre) ;
- Cycle piscine en mars ;
- Spectacle proposé par la municipalité le Mardi 11 février, « Badaboum », cirque et musique du monde ;
- Sortie pédagogique au printemps.

Les élèves bénéficieront par ailleurs de la visite d'un auteur en décembre dans le cadre du salon du livre de Ploufragan, à savoir Benoît Broyard.

CM :

- Des rencontres sportives (cross, projet vélo, d'autres à définir avec l'USEP) ;
- Liaison école/collège à définir avec le nouveau collègue, pour le moment l'organisation n'a pas été définie.
- Cinécole, trois séances ;
- Spectacle proposé par la municipalité le Mardi 11 février;

Toutes ces sorties sont financées par la municipalité et en grande part par l'APE dont l'équipe enseignante souligne le dynamisme et qu'elle remercie pour cela.

Une intervenante musique Dumiste (Mme Marie-Noëlle Morcel, comme les années passées) intervient dans les classes élémentaires.

Cette année, les maternelles bénéficieront d'un cycle avec Nicole Solignac.

Une représentation chorale sera, comme l'année dernière proposée aux parents le 16 juin.

Le photographe viendra les 18 et 19 mai pour deux jours de reportage.

- **Les APC (activités pédagogiques complémentaires) = aide personnalisée**

Cela concerne les élèves de la GS au CM2 et les MS en fin d'année. Ces activités pédagogiques complémentaires durent 30 min. sur le temps de la pause méridienne. Pour information, l'accord des parents est indispensable pour la prise en charge des enfants sur ce temps. Cette année, une directive ministérielle demande à ce que l'aide apportée cible la lecture.

- **LE PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)**

Un exercice PPMS/ « Mise à l'abri, intrusion » a été organisé dans les deux écoles le 8 octobre. Ce dernier visait à entraîner les enfants à se cacher en cas de danger. Pour l'occasion, étaient présents M. Percheron, Inspecteur de la circonscription, deux gendarmes de Pléneuf Val André.

Suite à ce dernier, des aménagements sont demandés à la mairie :

- Ecole maternelle :
 - Un sans faute.
- Ecole élémentaire :
 - L'opacité des films miroirs sans tain des classes 1 et 2 n'est pas assez efficace.

Suite aux travaux, un nouveau PPMS est en cours d'écriture.

Un autre exercice sera réalisé dans le courant de l'année pour envisager les lieux de replis dans le cas d'alerte sur le temps de récréation et un autre pour une mise à l'abri/Tempête.

- **Travaux d'entretien, de sécurité et investissements**

- Classe de Mme Clément en élémentaire : installation d'un ordinateur maître associé au vidéoprojecteur ;
- Déménagement de la classe de Mme Rocher dans la salle de motricité après aménagements spécifiques et pose d'une cloison.
- Transfert de la salle informatique dans la mezzanine de la BCD.

Il est à noter que les services techniques ont apporté une aide précieuse lors du déménagement et que tous les aménagements demandés ont été réalisés.

- **Restructuration**

Une réunion publique s'est tenue le jeudi 17/10/19 à la mairie pour présenter aux familles les travaux de restructuration de l'école. Une dizaine de familles était représentées.

La démolition de la salle informatique a eu lieu pendant les vacances de la Toussaint.

Il est prévu que les travaux d'extension et de réaménagement commencent en février 2020.

- **Questions diverses**

Concernant la restructuration de l'école :

« Comment s'organise le temps méridien durant la durée des travaux pour l'élémentaire ? »

- Répartition des enfants en 3 groupes d'activités dans l'auditorium (avant démolition), dans annexe (ancienne salle de motricité réduite de moitié pour faire place à la classe de Mme Rocher) et dans la BCD (avant son déménagement). Evolution de cette organisation en fonction de l'avancée des travaux.

Demandes/remarques émanant des parents d'élèves et transmises par les parents élus :

Les représentants de parents ont été sollicités par plusieurs familles de maternelle afin de faire remonter des problèmes liés à l'utilisation du bac à sable (enfants recouverts de sable de manière répétée).

- les enseignantes de maternelle ont eu un échange préalable avec ces familles. Les consignes d'utilisation du bac à sable sont rappelées quotidiennement et l'équipe enseignante reste très vigilante au respect et au comportement adéquat des enfants qui jouent dans le bac. Elles rappellent que le jeu dans le bac à sable représente un intérêt pédagogique fort et reste une activité très appréciée par les enfants tant en maternelle qu'en élémentaire.

Malgré tout, les familles qui observeraient de nouveau ce type de problème sont invitées à se rapprocher de l'équipe pédagogique.

- des parents s'interrogent sur l'hygiène du bac à sable :

Mr Macé rappelle que le bac est régulièrement nettoyé par les équipes techniques de la mairie. Les enseignantes rappellent et veillent au bon respect des règles d'hygiène et notamment le lavage des mains.

La présence d'un bac à sable va se poser dans le cadre de la restructuration prochaine de la cour de récréation et restera à discuter avec l'équipe enseignante, les parents d'élèves et la mairie.

Mme KUNTZ, représentante des parents d'élèves.
Mme ROCHER, directrice